

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente mars à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Marie PERRON

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Date de convocation

24 mars 2023

**OBJET : Communication du Rapport d'activité 2021 de la Communauté
d'Agglomération Durance Luberon Verdon (DLVAgglo)****Rapporteur : Monsieur Paul AUDAN**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant, notamment, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant ;

Vu la délibération n°CC-37-09-22 du conseil communautaire de DLVAgglo adoptant, le 27 septembre 2021, le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération DLVAgglo ;

Vu la délibération n°2-04-22 du conseil communautaire de DLVAgglo approuvant le compte administratif 2021 ;

Considérant que ce rapport d'activité ainsi que le compte administratif 2021 doivent faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

PREND acte du rapport d'activité et du compte administratif 2021 ci-annexés.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 30 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Signé,
Le 30 Mars 2023Publié sur le site internet de la mairie :
Le 04 AVR. 2023

Paul AUDAN

Anne-Marie PERRON